

Le revenu de solidarité active

La loi du 1^{er} Décembre 2008 a instauré le Revenu de Solidarité Active. Le RSA garantit à toute personne de disposer d'un revenu minimum et d'un droit à l'accompagnement destiné à favoriser l'insertion.

Le contrat d'engagements réciproques

Le président du Conseil Général procède à l'orientation de tous les allocataires ; cette orientation est réalisée sur la base d'éléments objectifs constatés lors de la demande, en priorité vers Pôle Emploi lorsque l'allocataire est inscrit à Pôle Emploi, en activité au moment de la demande de RSA ou a été en activité, étudiant, stagiaire, ou en formation au cours des 3 derniers mois.

A défaut, les autres allocataires seront reçus par un référent RSA pour l'élaboration d'un diagnostic afin de proposer une orientation vers Pôle Emploi ou vers l'insertion sociale. Dans ce dernier cas, un **Contrat d'Engagement Réciproque** sera constitué par le référent RSA.

A réception de la notification, l'allocataire, orienté vers Pôle Emploi, devra formaliser un Projet Personnalisé d'accès à l'Emploi (PPAE) **dans un délai d'un mois**.

L'allocataire orienté vers l'insertion sociale à l'issue du diagnostic social devra formaliser un **Contrat d'Engagement Réciproque dans un délai de deux mois**. Le CER sera transmis ensuite au Conseil Départemental pour la validation.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec les Référents Uniques (Référents RSA) du Centre Communal d'Action Sociale :

M^{me} HEMLED CARON Hélène
M^{me} STROBBE DEBRABANT Nathalie

03 27 28 21 06



C.C.A.S. d'Anzin

Place Roger Salengro

BP 60 089

59416 Anzin cedex

Mise à jour :
06/10/2020



Centre Communal
d'Action Sociale

R.S.A.

Les droits & les devoirs



Anzin

Les droits généraux :

I) Une allocation :

1) Conditions d'âge :

- vous avez plus de 25 ans
- vous avez moins de 25 ans avec au moins 1 enfant à charge ou vous attendez un enfant
- Vous êtes un jeune de 18 à 25 ans ayant travaillé au moins 2 ans à temps plein (3214 h) au cours des 3 dernières années.

2) Situation professionnelle :

- vous n'êtes ni étudiant, ni élève
- vous exercez ou reprenez une activité
- vous êtes sans activité

3) Nationalité :

- si vous êtes étranger(e), un titre de séjour est exigé (carte de résident en cours de validité)

II) L'instruction :

Réception des dossiers par le C.C.A.S



Envoi à la CAF du Nord qui traite le dossier



Versement de l'Allocation par la CAF



Révision des ressources tous les trimestres
(Déclaration des Ressources Trimestrielles transmise aux allocataires)

III) Montants :

Composition du foyer	Montant du RSA socle au 01.04.2020	Montant du RSA socle après abattement du forfait logement
Isolé sans enfant	564,78 €	497,01 €
Isolé avec 1 enfant	847,17 €	711,62 €
Isolé avec 2 enfants	1016,60 €	848,86 €
Isolé avec 3 enfants	1242,51 €	1074,77 €
Isolé avec 4 enfants	1468,42 €	1300,68 €
Par personne en plus	225,91 €	225,91 €
Couple	847,17 €	711,62 €
Avec 1 enfant	1016,60 €	848,86 €
Avec 2 enfants	1186,03 €	1018,29 €
Avec 3 enfants	1411,94 €	1244,20 €
Avec 4 enfants	1637,85 €	1470,11 €
Par enfant supplémentaire	225,91 €	225,91 €

IV) Que recevrez-vous ?

Le montant du RSA est variable :

Le RSA est calculé en fonction de la composition familiale du foyer et de ses ressources (revenus d'activités et autres ressources).

Pour l'ouverture du droit au RSA et son montant, c'est la somme des revenus des trois derniers mois de l'ensemble des membres du foyer qui est prise en compte. Pour savoir si vous pouvez bénéficier du RSA, faites une simulation en ligne sur le site www.caf.fr ou appelez le numéro 3939 (Allô service public).

V) Les pièces à fournir pour constituer votre dossier :

- Livret de famille ou carte d'identité ou extrait d'acte naissance ou passeport ou carte d'invalidité ou carte d'ancien combattant.
- Titre de séjour en cours de validité
- Certificat de l'ANAEM pour les enfants âgés de moins de 18 ans de nationalité étrangère et nés à l'étranger
- RIB
- Justificatifs des ressources des 3 derniers mois
- Attestation de rejet de l'Allocation Spécifique de Solidarité
- Carte d'inscription Pôle Emploi
- Attestation CAF
- Quittance de loyer
- Justificatif de la pension alimentaire
- Carte Vitale
- Formulaire travailleur indépendant (à retirer en Mairie)
- Certificat de radiation à la Chambre de Commerce
- Billet de sortie (délivré par le Centre de Détention)
- Contrats de travail
- Justificatif de déclaration du centre des formalités des entreprises
- Déclaration de revenus
- Avis d'imposition et documents comptables (chiffre d'affaires)
- Notification d'affiliation au régime de protection sociale